



FNTR

www.fntr.fr

ANTICIPER LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES



Jeux Olympiques

26 juillet au 11 août 2024

Jeux Paralympiques

28 août au
8 septembre 2024

Mise à jour du
14 mai 2024

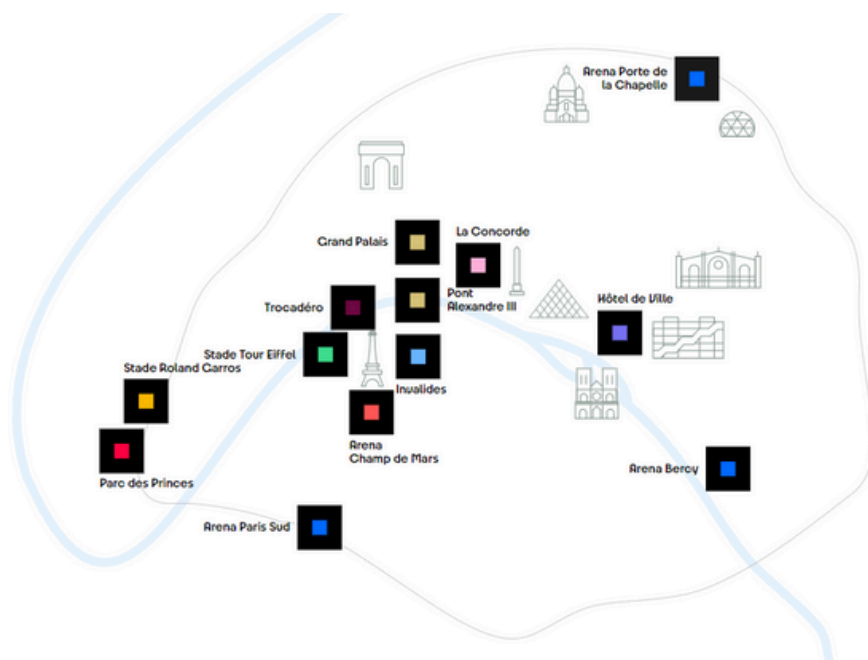
Sommaire

03	Les sites de compétition
04	Montage et démontage des sites olympiques
05	Dispositif spécifique de sécurité pour la cérémonie d'ouverture
06	Quels impacts sur les routes ?
07	Périmètres de sécurité autour des sites d'épreuves
09	Impacts sur les autres modes de transports et épreuves sur routes
10	Dérogations de circulation
11	Où retrouver les informations détaillées ?

Les sites de compétition

Île-de-France :

La plupart des sites de compétition se situe en Île-de-France. Cela va engendrer de fortes fréquentations autour des points suivants :



paris2024.org

Sites de compétition hors Île-de-France :

Retrouvez le feuillet dédié sur le [site de la FNTR](https://www.fntr.fr)

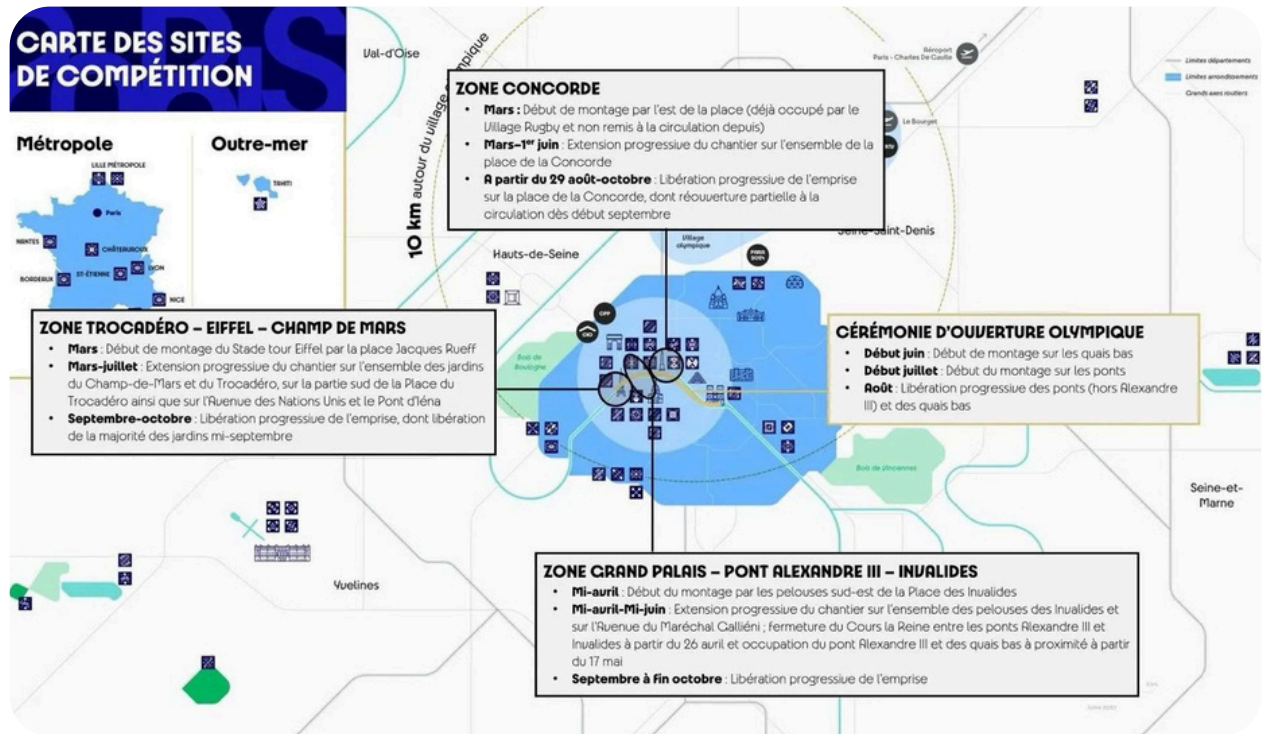


paris2024.org



Montage et démontage des sites olympiques

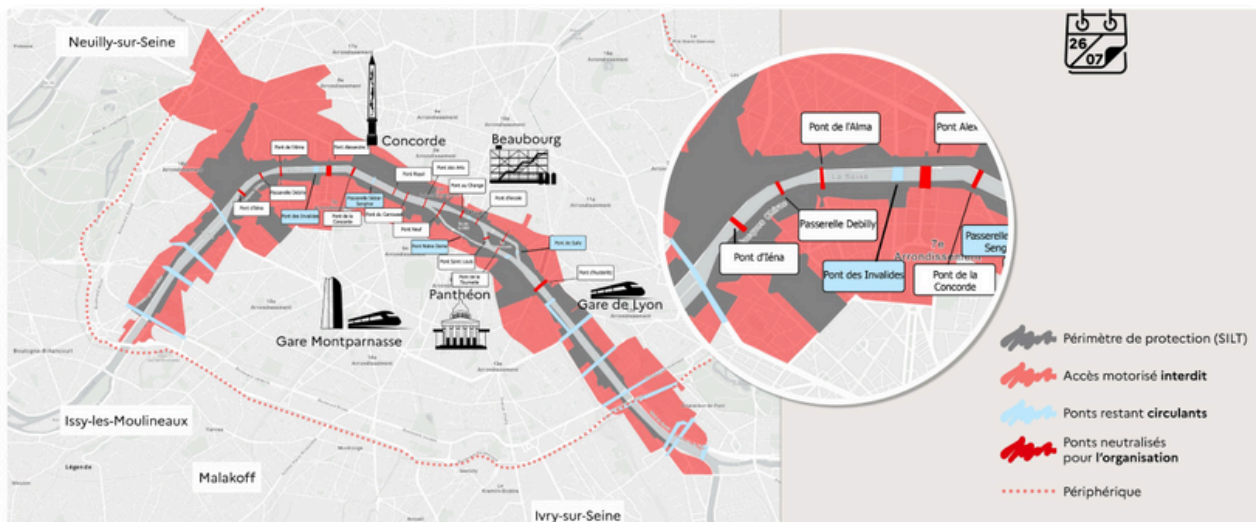
Le montage et démontage de certains sites de compétition va entraîner des impacts sur certains axes sur une période de mi-mars 2024 à octobre 2024.



paris2024.org

Dispositif spécifique de sécurité pour la cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture aura lieu le 26 juillet à partir de 13h sur la Seine. Longue de 6km, la traversée s'achèvera devant le Trocadéro. Cependant, les restrictions commenceront dès le 18 juillet.



Périmètre de sécurité de la cérémonie d'ouverture des Jeux [_prefecturedepolice.interieur.gouv.fr](http://prefecturedepolice.interieur.gouv.fr)

Règles d'accès :

Gestion Périmètre SILT (Gris)

Périodes	Périmètres	Accès piétons et cycles	Accès véhicules motorisés
Du 18 juillet au 26 juillet avant 13h	SILT	Autorisé avec laissez-passer numérique	Interdit Sauf dérogation et laissez-passer numérique
26 juillet dès 13h	SILT	Autorisé avec laissez-passer numérique	Interdit Sauf FSI et secours

Gestion Périmètre ROUGE

Périodes	Périmètres	Accès piétons et cycles	Accès véhicules motorisés
Du 18 juillet au 26 juillet avant 13h	ROUGE	Libre pas de laissez-passer numérique	Interdit Sauf dérogation pas de laissez-passer numérique
26 juillet dès 13h	ROUGE	Libre pas de laissez-passer numérique	Interdit Sauf FSI et secours

Liste des personnes autorisées :

- Retrouvez la [liste complète des modalités de circulation et personnes autorisées](#)

Accès sur les ponts pour traverser Paris

Pour faciliter le passage entre la rive gauche et la rive droite, 4 ponts resteront traversants pendant toute la période d'activation du périmètre SILT (zone grise) :

- Pont des Invalides (7e) ;
- Passerelle Léopold-Sédar-Senghor – en accès piétons (Paris Centre) ;
- Pont Notre-Dame et le Petit-Pont Cardinal-Lustiger (Paris Centre) ;
- Pont de Sully

Les ponts situés en amont d'Austerlitz et en aval d'Iéna resteront ouverts à la circulation.

Le 26 juillet, aucune traversée ne sera autorisée à partir de 19h00.

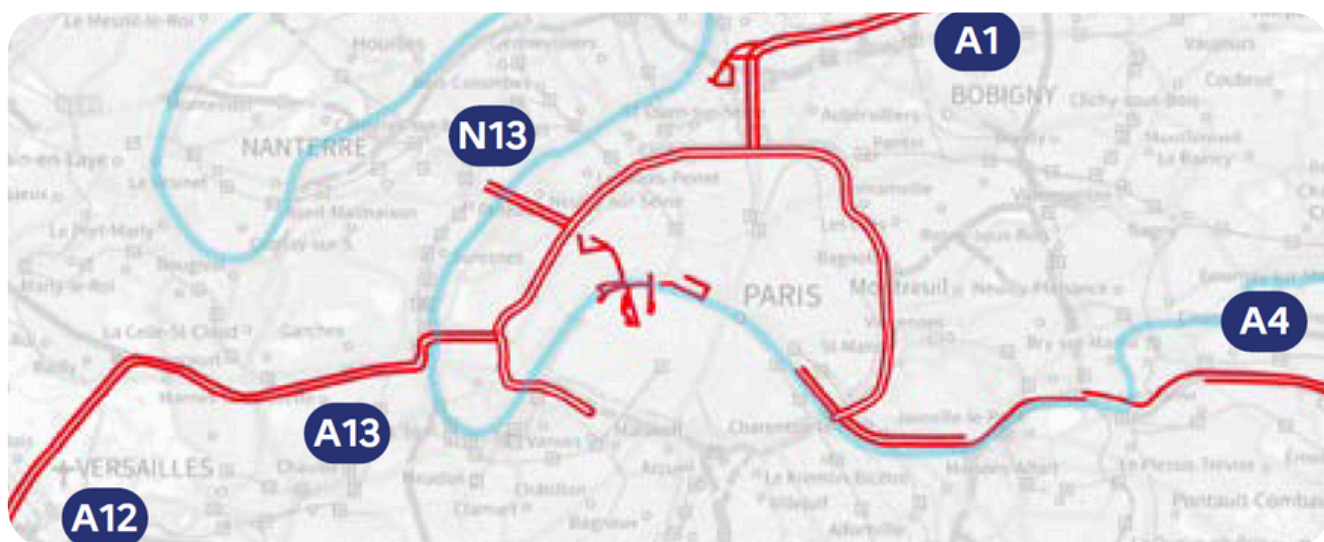
Quels impacts sur les routes ?

Voies réservées :

En région parisienne, 185 km de voies seront dédiées aux véhicules accrédités, aux véhicules d'urgence et de secours, aux transports en commun ainsi qu'aux taxis (décret du 9 février n°2024-98). Une seule voie sera réservée sur l'axe routier. En fonction des axes, les périodes de fermetures peuvent varier. Ces voies feront l'objet d'une signalisation horizontale et verticale.

Les règles fixées pour les voies réservées :

- Activées entre le 15 juillet et le 15 septembre 2024.
- Désactivées entre les Jeux olympiques et paralympiques, à l'exception de l'A1.



anticiperlesjeux.gouv.fr



Retrouvez la carte interactive pour
organiser vos déplacements

anticiperlesjeux.gouv.fr



Retrouvez le calendrier des épreuves

paris2024.org



Périmètres de sécurité autour des sites d'épreuves :

Circulation à proximité des sites :

Dans le périmètre bleu :

Activation :

2h30 avant le début de la première épreuve de la journée, jusqu'à 1h après la fin de la dernière épreuve.

Règles de fonctionnement :

- **Accès interdit au transit pendant l'activation mais desserte locale autorisée**
- Contrôles aléatoires quotidiens à leur entrée. La zone ne sera ni matérialisée, ni signalisée.
- Pas d'axes d'entrée fermés à la circulation

Accéder au périmètre :

Deux possibilités :

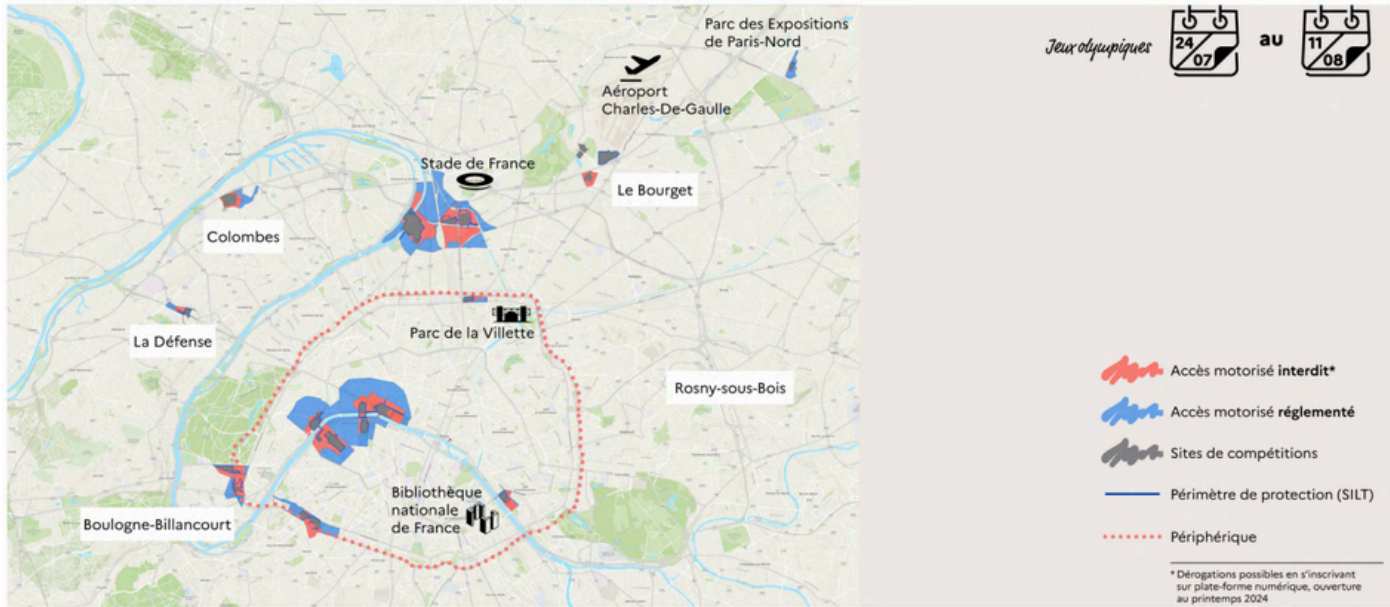
1. J'utilise la plateforme **JOPTIMIZ**

- a. Je pré-déclare mes véhicules
- b. Un QR code est généré pour toute la période des jeux et pour tous les périmètres bleus.
- c. Le justificatif de livraison peut être identifié et intégré au QR code en amont ou présenté à la Police.

2. Je n'utilise pas la plateforme **JOPTIMIZ** :

je présente mon justificatif de livraison





Sites olympiques | Paris, petite couronne

Périmètre de sécurité autour des sites de compétition

source : prefecturedepolice.interieur.gouv.fr**Dans le périmètre rouge :**Activation :

2h30 avant le début de la première épreuve, jusqu'à 1h après la fin de la dernière épreuve (sauf village olympique activé H24 et cas particuliers des épreuves sur route).

Règles de fonctionnement :

- Principe : Interdiction de toute circulation de véhicules motorisés pendant l'activation (autorisée en dehors de ces périodes)
- **Exception : Accès au périmètre sous réserve que l'entreprise soit inscrite sur la plateforme [PASSJOP](#)**, que le conducteur soit validé par la préfecture de police (notion de dérogation), mais seulement dans les créneaux horaires ouverts fixés chaque jour et pour chaque site (en cours d'inventaire par la préfecture de police). À ce jour, seuls les QR Code pour la cérémonie d'ouverture sont disponibles sur la plateforme. Pour mémoire des zones de sécurité seront activées dès le 18 juillet. L'option pour les autres jours de compétition sera activée prochainement.
- Liste des activités autorisées : [dossier de presse : périmètres des sites de compétition](#)

Accès au périmètre :

1. Pré-déclaration des conducteurs sur la plateforme [PASSJOP](#).
2. QR code généré pour toute la période des jeux et pour tous les périmètres rouges.
3. Présentation du véhicule sur les points d'entrée logistique et selon les créneaux horaires.

Accès spectateurs et accrédités :**Ligne bleue foncée** : Périmètre de protection (SILT)**En zone grise** : Sites de compétition

En dehors des périodes d'épreuve, tous les déplacements seront autorisés (jusqu'à 2h30 avant la 1ère épreuve de la journée et 1h après la dernière épreuve d'une journée).



Impacts sur les autres modes de transport et épreuves sur routes

Transport fluvial

Le transport fluvial sera arrêté du 19 au 27 juillet dans la nuit.

Transport de matières dangereuses

À l'exception du transport d'hydrocarbures, le transport de matières dangereuses en transit sera interdit en Île-de-France sauf sur la A104. Certaines typologies de matières dangereuses seront autorisées en périmètre rouge et bleu.

Dossier de presse : [catégories d'usagers](#)

Un travail est en cours avec la préfecture de police pour identifier des catégories supplémentaires autorisées, nous vous feront suivre les informations.

Épreuves sur routes

Nous attirons votre attention sur les épreuves sur route. Lors de ces événements les périmètres seront particulièrement restrictifs et élargis.

interieur.gouv.fr

Transports aérien

Interdictions de vols dans un rayon de 150 km le jour de la cérémonie d'ouverture de 18h à minuit.



Dérogations de circulation

Période du 1er mai jusqu'au 31 octobre 2024

Levée des interdictions de circulation pour les véhicules effectuant des transports de marchandises pour le compte du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et identifiés à cet effet par ce dernier, vers les sites de compétition et non-compétition officiels.

Période du 08 avril 2024 jusqu'au 16 septembre 2024

Levée des interdictions de circulation pour les véhicules effectuant des transports de marchandises pour le compte du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et identifiés à cet effet par ce dernier, vers les sites de compétition et non-compétition officiels.

Période du 19 juillet au 16 septembre 2024 en Île-de-France et sur les départements limitrophes

Les interdictions de circulation seront levées pour :

- Les véhicules transportant exclusivement des denrées et produits destinés à l'alimentation humaine et animale, à l'hygiène et à la santé humaine ou animale ;
- Les véhicules assurant l'approvisionnement en linge propre et l'évacuation du linge sale des structures hôtelières ;
- Les véhicules assurant le transport pour l'évacuation des déchets.

Période du 19 juillet au 16 septembre à l'échelle nationale

Les interdictions de circulation sont levées sur l'ensemble du territoire national pour les véhicules assurant l'approvisionnement des stations et points de distribution ou de rechargement en carburants et combustibles liquides ou gazeux, ou en hydrogène.



Où retrouver les informations détaillées ?

FNTR

Des webinaires seront organisés au fur et à mesure de l'actualité
www.fntr.fr

**contact
FNTR**

pauline.martin@fntr.fr

**Anticiper les
jeux**

anticiperlesjeux.gouv.fr

**Préfecture
de police**

www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

JOPTIMIZ

www.joptimiz.green

